

Charte d'engagement du Comité des riverains autour du site Ecore à Aubange

La charte d'engagement précise les rôles de ses représentants engagés, de manière volontaire, dans un processus participatif en faveur de l'intérêt général.

Les représentants d'Ecore s'engagent à ...

- Être force de proposition(s) pour la constitution de l'ordre du jour
- Préparer les séances du Comité afin de garantir la bonne compréhension des débats sur la base d'un ordre du jour fixé
- Participer au Comité dans un état d'esprit ouvert et constructif favorisant une dynamique interactive
- Garantir la confidentialité des débats
- Communiquer en toute transparence les données nécessaires réglementaires pour apprécier objectivement l'impact de l'activité du site sur l'environnement et la santé humaine
- Relayer les informations consignées dans les comptes rendus officiels du Comité (personnel, maison mère, fédération...)

Les représentants des pouvoirs publics s'engagent à ...

- Être force de proposition(s) pour la constitution de l'ordre du jour
- Contribuer à l'équité dans les débats
- S'engager à la confidentialité des débats
- Relayer auprès de la population les comptes rendus officiels du Comité

Les représentants de la société civile s'engagent à

- Être force de proposition(s) pour la constitution de l'ordre du jour
- Préparer les séances du Comité afin de garantir la bonne compréhension des débats sur la base d'un ordre du jour fixé
- Participer au Comité dans un état d'esprit ouvert et constructif favorisant une dynamique interactive
- Garantir la confidentialité des débats
- Relayer, vers l'extérieur et auprès des réseaux identifiés, les informations consignées dans les comptes rendus officiels du Comité
- Modalités : Le comité se réunira une fois par an, cette fréquence pourra être augmentée en cas de besoin ou d'urgence.

Modalités : Le comité se réunira une fois par an, cette fréquence pourra être augmentée en cas de besoin ou d'urgence.